



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 85779

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la décision de l'Union européenne de suspendre son programme d'aide à l'Afghanistan. Il lui demande de lui préciser les motifs ayant conduit à cette suspension.

Texte de la réponse

Les relations entre l'Union européenne et l'Afghanistan sont fondées sur une déclaration conjointe de novembre 2005 qui définit leur coopération dans de nombreux domaines (gouvernance politique et économique, réforme dans les secteurs de la justice et de la sécurité, lutte contre la drogue, actions dans le domaine du développement, droits de l'Homme, éducation, culture). L'Union européenne est aujourd'hui l'un des principaux donateurs du pays : 1,25 Mdeuros lui ont été alloués pour la période 2007-2013, au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD) - programme réalisé en deux phases : 2007-2010 et 2011-2013. Ces fonds sont concentrés sur trois domaines prioritaires : la gouvernance et l'état de droit, le développement rural, l'appui au secteur de la santé. L'examen à mi-parcours du programme pluriannuel 2007-2013 a été repoussé du premier au second semestre 2010 afin que la Commission européenne puisse tenir compte des résultats de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, organisée à Kaboul le 20 juillet 2010. L'Union européenne a rappelé à différentes reprises ces derniers mois, notamment par la voix de Mme Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, son engagement en faveur de l'Afghanistan et n'a à aucun moment suspendu son assistance à ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85779

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8409

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4216